

Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau

Herausgeber: Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft

Band: 20 (1915)

Artikel: Le sceau de Jacques de Faucigny, prévôt du chapitre de Genève (1312-1343)

Autor: Demole, Eug.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-172833>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le sceau de Jacques de Faucigny

Prévôt du chapitre de Genève.

(1312-1343¹⁾)

Parmi les sceaux que M^{me} Caroline Galiffe a remis à la Ville de Genève, le 27 novembre 1915, il en est un qui mérite une mention spéciale, car il a été envisagé par plusieurs personnes, entre autres par Adolphe Gautier, comme reculant d'un siècle l'origine des armes de Genève telles qu'on les connaît aujourd'hui.

Ce document est un sceau pendant, en cire verte, sans contre-scel, avec des attaches en parchemin. Il fut emprunté aux archives de Genève, avec beaucoup d'autres pièces, par Jacques-Augustin Galiffe, dans le premier tiers du XIX^e siècle, à une époque où un petit nombre de personnes seulement étudiaient les documents de notre histoire.

Au demeurant, toutes ces pièces ont été scrupuleusement rendues par la petite-fille de l'emprunteur, et pour ce qui concerne les sceaux, en particulier, on ne peut que s'estimer heureux qu'ils aient fait un si long séjour dans la famille Galiffe, car de la sorte ils ont été remarquablement conservés.

Le prévôt de l'Église se trouvait à la tête du chapitre composé de trente-deux chanoines. C'était, après l'évêque, le personnage le plus important du diocèse ; il exerçait

¹ Nous sommes heureux de remercier ici M. le comte de Mareschal, le savant continuateur de *l'Armorial et nobiliaire de Savoie*, pour les précieux renseignements qu'il a bien voulu me fournir au cours de ces recherches, ainsi que MM. G. Pérouse, archiviste départemental de la Savoie et M^o Le Roux, conservateur du Musée d'Annecy.

une petite souveraineté temporelle, comprenant entre autres le territoire de Cologny.

Jacques de Faucigny fut choisi prévôt en 1312 et il prêta hommage-lige entre les mains de Pierre de Faucigny, son frère, peu après que celui-ci venait d'être nommé évêque de Genève. Il testa le 6 octobre 1343.

Le sceau de Jacques de Faucigny fut publié une première fois, en 1859, par John Galiffe et Alphonse de Mandrot, dans l'*Armorial historique genevois*. Les auteurs expliquent, page 22 de cette publication, que le sceau en question, d'après une note manuscrite laissée par Jacques-Augustin Galiffe, aurait jadis tenu à un acte où le prévôt agissait en qualité de châtelain de Peney, pendant un interrègne. En pareil cas, en effet, le chapitre occupait toujours les châteaux épiscopaux. Or, le seul interrègne auquel Jacques de Faucigny puisse avoir assisté en qualité de prévôt, se trouve placé entre la mort de l'évêque, son frère, survenue le 28 mars 1342, et la confirmation de son successeur, Allamand de Saint-Jeoire, le 25 mai de la même année. Malgré de consciencieuses recherches faites aux archives d'État de Genève, par les soins de M. Charles Roch, sous-archiviste, le document où pendait le sceau de Jacques de Faucigny n'a pu être retrouvé.

Le sceau en question fut reproduit en 1869 dans *Genève historique et archéologique*, de John Galiffe, puis dans la seconde édition, parue en 1879, des *Armoiries et couleurs de la Confédération et des cantons suisses*, d'Adolphe Gautier.

Dans aucune de ces publications, le sceau de Jacques de Faucigny n'a été correctement dessiné et la lecture en reste douteuse. C'est peut-être à cause de cela que la légende n'en a jamais été développée ni même transcrise. Un héraldiste m'écrivait dernièrement de l'étranger : « Il convient d'être très prudent, car d'après les dessins donnés jusqu'à ce jour, le sceau de Jacques

« de Faucigny peut convenir tout aussi bien à un autre
« prévôt qu'à celui du chapitre de Genève, le nom
« de Faucigny et le blason pouvant n'être qu'une simple
« coïncidence. »

Parvenu entre mes mains, le précieux sceau fut nettoyé avec les précautions d'usage et la lecture suivante s'imposa : **ACOBI DE FOUCHINIACO · PPO E GEB EN** qu'on ne saurait compléter qu'en lisant **SIGILLVM IACOBI DE FOVCHINIACO** (pour **FUCINIACO**) **PREPOSITI ECCLESIAE GEBENNENSIS**.

Dans une niche d'architecture gothique, saint Pierre debout, de face, tenant deux clefs en sautoir sur la poitrine. Au dessous de l'apôtre, un écu parti au premier de deux clefs en sautoir, au second mi-parti de l'Empire au vol abaissé.

Je ne pense pas que le moindre doute puisse subsister sur l'identité de ce sceau ; le génitif *gebennensis* ne peut convenir qu'à Genève et nous ne connaissons qu'un prévôt du nom de Jacques de Faucigny. Il reste à savoir quelle est la signification des armes représentées sur l'écu de ce sceau. A coup sûr, ce ne sont ni celles des Faucigny (pallé d'or et de gueules) ; encore moins celles de la communauté genevoise qui, à cette époque, paraissent avoir été une croix tréflée de pourpre sur champ de sable ; et ce n'était pas non plus les armes du chapitre, puisque nous trouvons celles-ci au premier parti. En réalité, ce sont les armes de l'Église, rappelant qu'au spirituel et par le symbole des clefs, elle se rattache au souverain pontife, héritier de saint Pierre, et qu'au temporel elle est fief direct de l'Empire, symbolisé par

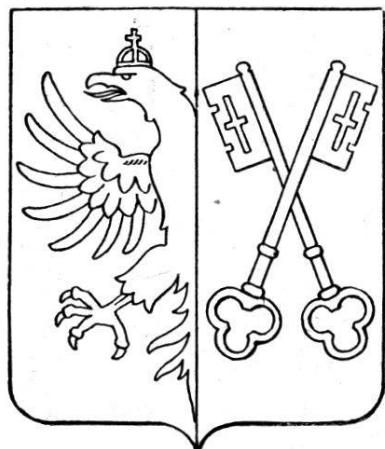


l'aigle. Si vraiment le sceau de Jacques de Faucigny a été mis en usage pendant les deux mois de la vacance du siège, on pourrait supposer que le prévôt, se trouvant momentanément à la tête de l'administration du diocèse, a voulu exprimer sur ce document la double souveraineté spirituelle et temporelle qui appartenait à l'Église. Reste à savoir si le sceau de Jacques de Faucigny a pu servir à inspirer la communauté genevoise pour lui faire choisir à cent ans de date les armes actuelles de l'État de Genève.

Étant donné l'extrême rareté de ce sceau, dont on ne connaît qu'un exemplaire, il semble douteux que tel ait été le cas. Mais les causes qui, au XIV^e siècle, ont dicté au prévôt de Genève la composition du blason de l'Église, furent certainement les mêmes qui amenèrent les citoyens, un siècle plus tard, à choisir les armes actuelles de la Ville.

L'Église de Genève relevait du pape et de l'empereur ; la Ville relevait de l'empereur et de l'Église. Les armes de l'Église et de la Ville seront donc semblables, mais inversées. Si nous trouvons une seconde ville dans la même situation politique et ecclésiastique qui possède des armes semblables, il nous sera permis d'en conclure que cette situation politique et ecclésiastique a seule conduit, dans les deux cas, au choix du blason commun.

Or la ville à trouver n'est autre que Moûtiers en Tarentaise. Moûtiers, comme Genève, relevait directement de l'Empire et de son prince ecclésiastique ; comme à Genève, l'Église dépendait de Vienne, sa métropole, et se trouvait placée sous le vocable de saint Pierre. Cette similitude des conditions temporelle et spirituelle des



deux diocèses et des deux villes a conduit celles-ci à prendre des armes théoriquement identiques, qu'on pourrait blasonner en abrégéant : parti au premier mi-parti de l'Empire, au second de l'Église. La seule différence entre les deux écus (les émaux demeurant les mêmes), c'est qu'à Moûtiers le parti de l'Église porte deux clefs au sautoir, tandis qu'à Genève, il n'en porte qu'une en pal.

Eug. DEMOLE.
